

Dans le cadre de son contrat « Qualité et Sécurité des aliments »

AMICOLAB SA

Atteste que l'établissement

Ronin Primeurs SA

Chemin Grenet, 4
1214 - VERNIER

Met en place un autocontrôle sur les bases d' :

→ **un suivi analytique des denrées alimentaires et de l'environnement de travail**

Conformément à la législation suisse
(ODAIUOs du 16 décembre 2016, chapitre 4, section 1, Art. 74 et 75)

Attestation valable : De février 2022 à janvier 2023

Plan-les-Ouates, le 21 mars 2022



Marjorie Guilleux
Conseillère Hygiène
Sécurité alimentaire